



155

Nombre de malades hospitalisés
diagnostiqués Covid-19

dont 40 patients en réanimation sur 50 lits
ouverts

90 par jour

Nombre de prélèvements COVID aux laboratoires

35

Nombre de malades sortis
d'hospitalisation

2
Nombre de patients de réanimation
des HCC transférés par le service des
armées en avion le 18 mars

La gestion de crise

Le Plan Blanc des HCC est déclenché depuis le 11 mars. Une cellule de crise se réunit quotidiennement sous la présidence de la Directrice en présence du Président de la CME et des spécialistes médicaux et non médicaux concernés par la gestion de l'épidémie. Une coopération s'organise entre les établissements publics et privés du territoire du GHT.

COVID-19 : Le mot du Directeur

Les Hôpitaux Civils de Colmar se sont mis en ordre de bataille dans la lutte contre le Coronavirus. Depuis quinze jours, toute notre énergie s'est concentrée sur l'adaptation de nos organisations internes pour faire face à ce défi sanitaire sans précédent.

Nous avons veillé dès l'annonce de la fermeture des crèches et des écoles à trouver des solutions pour la prise en charge des enfants de nos professionnels soignants médicaux dans un premier temps puis pour les autres professionnels dans un deuxième temps. Nous faisons aussi le maximum pour vous garantir le matériel de protection nécessaire. Je vous demande de vous conformer pour garantir nos approvisionnements aux protocoles internes que vous trouverez sur notre site intranet.

Après cette mise en route fulgurante et très prenante, le moment est venu d'améliorer notre communication interne. Pour ce faire, nous nous efforcerons de produire à intervalle régulier un bulletin d'information factuel de l'évolution de la situation.

Je vous demande par contre la plus grande prudence quant aux informations circulant sur les réseaux sociaux.

Enfin en même temps que la reconnaissance de l'institution eu égard aux énormes efforts déjà déployés par tous, je m'engage à faire le maximum auprès de nos autorités pour que votre dévouement et votre engagement soient reconnus et payés en retour comme il se doit.



Dons et messages de soutien affluent aux HCC !

Un exceptionnel élan de solidarité citoyen des colmariens et au-delà est noté par un afflux important de dons et de messages de soutien et d'encouragement à l'attention de la communauté hospitalière des Hôpitaux Civils de Colmar via les réseaux sociaux, les mailings, les courriers ou les appels reçus à la Direction des HCC.

Les mesures mises en œuvre

Les HCC se sont reconfigurés pour prendre en charge l'afflux de patients généré par l'épidémie du virus COVID-19.

Les capacités d'accueil de l'Hôpital pour les patients pris en charge en réanimation ou en hospitalisation COVID-19 ont été étendues et rendues possibles par des relocalisations et de fermetures de service.

Toute l'activité programmée a notamment été interrompue sauf pour la prise en charge des urgences chirurgicales et cancérologiques.

- Fermeture d'une unité de 20 lits SSR/MPR, de deux unités de chirurgie d'orthopédie-traumatologie, d'une unité de 22 lits de chirurgie digestive et regroupement des activités d'urologie et d'ORL pour permettre l'ouverture et le fonctionnement de 88 lits de cohorting par redéploiement des personnels.
- Déménagement du service de pédiatrie et réorganisation des activités du service de médecine interne

Accompagnement des personnels : Maintien de l'ouverture, avec extension de capacité de la crèche des enfants du personnel (sur autorisation de l'ARS) et ouverture d'une garderie solidaire de 6h à 21 H, fonctionnant au profit des personnels soignants (médicaux, non médicaux).

Information relative aux aumôneries

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, les aumôneries catholiques et protestantes ont suspendu les activités des visiteurs bénévoles. Les aumôniers professionnels limitent leurs visites dans les services en privilégiant, si besoin, un contact téléphonique avec les patients. Ils restent également disponibles pour répondre à des demandes spécifiques aux numéros suivants :

Aumônerie catholique : 03 89 12 43 03 (24303) ou 06 76 09 12 47 - 9h00/19h00 7j./7

Aumônerie protestante : 06 82 14 17 19 - 9h00/19h00 7j./7

Attestation de déplacement dérogatoire

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire.

Pour tous les agents hospitaliers, médecins ou non-médecins, vous devrez avoir avec vous pour tout déplacement :

- **la décision individuelle du Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar** en date du 16 mars 2020
- **le justificatif de déplacement professionnel** distribué à partir du 18 mars
- **l'attestation de déplacement dérogatoire individuelle à remplir quotidiennement pour chaque déplacement**

Vous trouverez le formulaire d'attestation de déplacement dérogatoire [via ce lien](#) ou via un smartphone par le flash code ci-joint :



Utilisation d'AINS chez des patients atteints de COVID-19

Des événements indésirables graves liés à l'utilisation des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) ont été signalés chez des patients atteints de COVID19, cas possibles ou confirmés. Le traitement d'une fièvre mal tolérée ou de douleurs dans le cadre du COVID19 ou de toute autre virose respiratoire repose sur le paracétamol, sans dépasser la dose de 60 mg/kg/jour et de 3 g/jour. **Les AINS doivent être proscrits.**

A l'inverse, les patients sous corticoïdes ou autres immunosuppresseurs pour une pathologie chronique ne doivent pas interrompre leur traitement, sauf avis contraire du médecin qui les suit pour cette pathologie.